



Habiter dans bâtiment agricole

Par **taiga**, le **25/03/2015** à **13:19**

Mon voisin a aménagé et agrandi un bâtiment agricole sur un terrain en zone naturelle en vue d'y habiter pour créer un élevage canin.

La mairie a enregistré son dépôt de certificat urbanisme opérationnel.

Lorsque j'ai dit qu'il avait changé le bâtiment en habitation on m'a répondu qu'ils n'étaient pas au courant, alors que c'est vraiment visible de la route et que ce monsieur faisait les choses à l'envers car il aurait dû attendre d'avoir l'autorisation de faire des modifications. La mairie n'a pas l'intention de lui dire quoi que ce soit pour autant...

Cela ne m'intéresse pas d'avoir un élevage canin à côté de mon terrain. Y a t il un recours?

Merci par avance pour votre réponse.